

MUTATION DE L'ECONOMIE URBAINE

VOUS aussi, en tant qu'entrepreneur, pouvez contribuer à la réalisation des défis majeurs auxquels la Région bruxelloise veut répondre.

Ces défis sont ceux de l'essor démographique, de l'emploi, de la formation et de l'enseignement, mais aussi ceux de l'environnement, de la lutte contre la dualisation de la ville et de l'internationalisation.

Les partenaires sociaux, dont font partie les associations représentatives des PME et professions libérales présentes au sein de la Chambre des classes moyennes, viennent de signer un [Pacte de croissance urbaine durable](#)(PCUD).

L'objectif de ce Pacte est de maximiser les opportunités d'emploi et de formation en faveur des habitants de la Région de Bruxelles-Capitale, à commencer par les jeunes, dans des secteurs porteurs d'emplois, et dans un contexte de défis environnementaux.

VOS EFFORTS SONT RECONNUS !

VOUS offrez des emplois de qualité à des jeunes travailleurs à la recherche d'insertion et de [première expérience professionnelle](#), tout en bénéficiant [d'aides spécifiques \(fédérale et régionale\) à l'embauche](#).

VOUS voulez privilégier la proximité régionale des collaborateurs de votre entreprise et combattre l'absentéisme au travail.

VOUS souhaitez contribuer au développement de la lutte contre les discriminations et la précarité sociale, au renforcement de formations de qualité.

En tant que professionnel expérimenté, attentif à l'évolution de votre secteur, VOUS souhaitez transmettre votre savoir-faire à des jeunes demandeurs d'emploi bruxellois.

VOUS offrez des places de stages et de premières expériences professionnelles en fin de formation ou d'enseignement.

VOUS désirez utiliser les dispositifs de [Convention de Premier Emploi](#) (CPE) ou de [Formation professionnelle individuelle](#) (FPI) en vue d'offrir des expériences professionnelles aux demandeurs d'emploi bruxellois et particulièrement aux jeunes peu qualifiés.

VOUS souhaitez contribuer aux objectifs du développement économique urbain durable.

Félicitations ! Nous vous invitons à faire appel aux aides financières et à l'accompagnement prévu dans ce cadre. Vous pouvez contacter une des structures mentionnées ci-dessous. Les actions qu'elles proposent sont largement financées tant par des aides régionales que fédérales.

POUR SOUTENIR VOS ACTIONS : A qui pouvez-vous vous adresser ?

Plusieurs structures bruxelloises sont là pour soutenir les PME (aussi actives dans d'autres secteurs, que ceux mentionnés dans le PCUD) et vous permettre de trouver le personnel motivé dont vous avez besoin.

- Pour vous aider à **rédiger et distribuer vos offres d'emploi**, contactez le [Service bruxellois aux employeurs d'ACTIRIS](#).
- Pour **embaucher du personnel qui vient de finaliser une formation** (les partenaires de l'insertion socio-professionnelle), contactez [Bruxelles Formation](#) ou le [VDAB Regionale Dienst Brussel](#).
- Pour **trouver du personnel formé**, contactez les opérateurs de formation spécialisés ([EFPME](#), [Syntra Brussel](#), [Bruxelles Formation](#)) et les organismes sectoriels qui contribuent à la formation de la future main d'œuvre.
- Pour connaître les **opportunités de nouvelles technologies et de formation innovantes**, contactez les [Centres de référence professionnelle](#) (CdR) et les Centres de technologies avancées (CTA).
- Pour connaître les **primes à l'embauche**, contactez votre secrétariat social, ACTIRIS, les Agences locales pour l'emploi, les Missions Locales ou Lokale Werkwinkels ([Tracé Brussel](#)), les Maisons de l'emploi, les services d'insertion des CPAS, etc.
- Pour **chercher du personnel motivé**, contactez ACTIRIS, les Agences locales pour l'emploi, les [Missions Locales](#) ou Lokale Werkwinkels, les Maisons de l'emploi et les services d'insertion des CPAS.